

## CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

**Procès-verbal de la séance du mercredi 19 juin 2024 à 20h00**

### **Salle communale de Coppet**

Mme la Présidente Amélie Cherbuin ouvre la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Intercommunal ainsi qu'à ceux du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Coppet pour l'accueil et l'organisation qui a été mise en place pour cette assemblée.

#### **1. Présences**

Selon le contrôle électronique 41 communes sont présentes, représentant un total de 158 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont excusés : Commune de Le Vaud - R. Widmer et B. Gehri, Vinzel – V. Vilaine et P. Riesen, Gland – Th. Marchand, Coppet – J.F. Quiblier, Mont-sur-Rolle – A. Braunwalder, A. Demetriades et C. Uldry, Nyon – J. Le Prince-Ringuet, Perroy – D. Rudaz, Tannay – Ch. Arnoux, Eysins – M. Ruchti, Rolle – S. Lunginbühl, Mies – G. Humbert, Marchissy – A. Hinder, Gingins – F. Guilloud, Arzier-Le-Muids – A. Paratte, Bursinel – J.M. Grüniger, Luins – Ch. Troillet, Duillier – J.-L. Richard, Crassier, D. Richard, Longirod

#### **2. Assermentation**

Mme la Présidente demande aux délégués qui doivent se faire assermenter de se lever.

Elle lit la prestation de serment et assermente les délégués suivants :

MM. Claus Hässig, Tannay – Laurent Bachelard, Duillier et Joerg Hau, Saint-George

#### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Mme la Présidente propose deux modifications à l'ordre du jour : ajouter un point 10 : Réponse du Comité Directeur à l'interpellation de Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins et ajout un point 11 : Dépôt d'une motion de M. Mario-Charles Pertusio, Eysins concernant Télé-Dôle.

Personne ne demande la parole, Mme la Présidente procède au vote.

**L'ordre du jour avec ces 2 modifications est adopté par 115 oui, 1 non et 0 abstention**

#### **4. Communications du Bureau du Conseil intercommunal**

Il n'y a pas de communication.

#### **5. Communications du CODIR :**

M. Pierre-Alain Schmidt, responsable politique de la Communication, informe que la fête pour les

20 ans de Région de Nyon s'est bien passée. Il remercie le Codir d'avoir joué le jeu et adresse des remerciements tout particulier aux membres du secrétariat pour leur engagement. Ces derniers sont applaudis par l'assemblée. Il relève que même des délégués ont découvert, à cette occasion, ce que fait Région de Nyon. Sur le site se trouvent des informations, en particulier des capsules vidéo, à découvrir tout l'été offrant un aperçu des thématiques dont s'occupe Région de Nyon, visibles également sur la chaîne Youtube de la Région et sur les réseaux sociaux.

Il souligne qu'il est important que les délégués communiquent à leurs Conseils respectifs et à leurs administrés ce que fait Région de Nyon. Il rappelle qu'il y a à disposition sur le site de Région de Nyon, après chaque séance du Conseil intercommunal, des supports permettant de relayer ce qui s'est passé lors de la séance, une synthèse de la présentation du Codir et une boucle promotionnelle avec les offres en cours.

Il a constaté que l'information mise à disposition des délégués ne passe pas de la même manière dans tous les Conseils communaux et généraux des communes, il encourage les délégués à relayer ce que fait Région de Nyon, c'est de leur responsabilité.

M. Pierre-Alain Schmidt présente les différents canaux disponibles pour relayer les informations : inscription à la newsletter régionale, actualités sur le site web, visuel et texte envoyés aux greffes lors de chaque promotion, et réseaux sociaux : Facebook, Instagram, LinkedIn, X

De plus les délégués peuvent demander toutes informations spécifiques auprès de [communication@regiondenyon.ch](mailto:communication@regiondenyon.ch).

Il n'y a pas d'autre communication.

## **6. Adoption du procès-verbal de la séance du 07.03.2024**

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications ou remarques ?

Il n'y a pas de question ni de remarque, la Présidente invite l'assemblée à passer au vote.

<b>Le procès-verbal de la séance du 07.03.2024, est adopté par 107 oui, 0 non et 12 abstentions</b>
---

## **7. Préavis 38-2024 : Comptes 2023**

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la Commission des Finances (CoFin) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Francis Costiou, La Rippe, rapporteur, lit les conclusions de la CoFin qui conclut à l'acceptation du préavis avec diverses recommandations au Codir.

Mme la Présidente ouvre la discussion chapitre après chapitre.

Les chapitres 100 – 101 - 110 – 120 – 130 – 140 – 150 – 160 – 170 – 180 – 190 – 210 – 222 – 230 – 420 – 820 – 830 ne demandent pas de questions, la discussion est fermée.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble des Comptes 2023.

Mme Marinella Page, Bursins, a une question relative au rapport de la Commission des Finances qui a soulevé un problème quant à la clôture d'un préavis (page 3 du Rapport) dont le solde a été imputé au FRET, montant octroyé en urgence à Télé Dôle. Elle demande pourquoi le Codir a procédé de

cette manière ?

M. Stéphane Jayet, Responsable politique du Tourisme, répond que le Codir a reçu une proposition de la CoFin pour clore ce dossier qui ne correspondait pas à la proposition initiale. Le Codir, après analyse de cette proposition, a décidé de rester sur sa première décision. Le Codir estime que discuter plus de ce qui a été fait, peut être interprété comme une forme de cogestion de la CoFin (proposition et suivi demandé).

M. Francis Costiou, La Rippe, est surpris par le terme cogestion, le Codir a demandé l'avis de la CoFin qui a émis le fait que ce serait donner un bon signal aux communes qui avaient apparemment trop payé pour le préavis concernant la réfection des pistes de la Dôle. C'est la seconde fois qu'il doit intervenir pour le terme de cogestion, il est surpris car la CoFin a juste donné son avis et le Codir a fait son choix. La Commission a exprimé dans son rapport son interrogation par rapport à ce choix, il ne voit pas en quoi ce serait de la cogestion. Il remercie le Codir d'avoir interpellé la CoFin sur ce sujet et que la Commission ait pu donner son avis.

M. Stéphane Jayet, Responsable politique du Tourisme, entend souvent que la Commission Tourisme à un rôle consultatif, le Codir a analysé et pris une autre décision. Il convient que la terminologie de cogestion est peut-être un peu forte.

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, répond sur les recommandations de la CoFin :

- La première recommandation étant « *que des contrôles supplémentaires soient mis en place afin que les erreurs passées ne se reproduisent plus* » : Le Codir fera son possible pour que les erreurs relevées ne se reproduisent plus. Le Codir a déjà eu un échange avec le réviseur afin de revoir la façon de contrôler les années ;

- La seconde : « *Que des moyens supplémentaires nous soient accordé afin de faciliter notre travail sur le contrôle des préavis avant et à la clôture* » : Le Codir va regarder ce point directement avec la Commission des Finances pour clarifier quels sont leurs attentes et leurs besoins afin d'améliorer la collaboration avec la Commission ;

- La troisième : « *Que nous obtenions un retour lorsque nous sommes sollicités sur des sujets particuliers et ce, avant la clôture des comptes* » : Le Codir répond que des retours sont effectués, mais il va faire son possible pour mieux les communiquer.

La quatrième : « *Que la situation de Télé-Dôle soit suivie avec le plus grand soin* » : Le Codir peut assurer que la situation est suivie avec la plus grande attention. Des informations en réponse aux recommandations de la Commission de gestion suivront.

Mme la Présidente ferme la discussion et procède au vote.

<b>Le préavis 38-2024 est adopté par 103 oui, 0 non et 16 abstentions</b>
---

## **8. Rapport de gestion 2023**

Mme la Présidente passe la parole au rapporteur de la commission de Gestion (CoGest) pour lire les conclusions de son rapport.

M. Rupert Schildböck, Gland, rapporteur, lit les conclusions du rapport de la CoGest qui conclut à l'acceptation du Rapport de gestion 2023 à la majorité de ses membres.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Rapport de gestion 2023 du Codir par groupe de pages.

Pages 1 à 5 :

Pas de remarque, la discussion est fermée.

Pages 6 à 9 :

Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, remercie pour les questions de la Commission des Finances et les réponses du Codir. Dans le rapport de la Commission de Gestion il est mentionné que la société Télé-Dôle SA se trouve dans un cas de perte de capital au sens de l'article 725a CO et que, en réponse à cette situation, le Conseil d'administration de Télé-Dôle SA a procédé à l'évaluation de ses actifs, ce qui est bien, mais évidemment pas suffisant.

Région de Nyon étant majoritairement actionnaire de Télé-Dôle SA, elle demande s'il y a des mesures d'assainissement prévues (comme la réduction du capital par absorptions des pertes, abandon de créances...)? Si ces mesures d'assainissement sont prises, quels sont les risques financiers encourus par la Région, sachant qu'en plus des 3,7 millions de caution il y a des prêts octroyés, ce qui amène à un montant de près de CHF 4 millions ?

M. Frédéric Mani, Président de Région de Nyon, répond qu'actuellement Télé-Dôle travaille sur la situation financière. Région de Nyon est actionnaire, c'est le Conseil d'administration qui va chercher et proposer des solutions. Il y a un peu moins de 4 millions de cautionnement par la Région. La situation est suivie jour après jour, une séance avec Mme la Conseillère d'Etat Moret a eu lieu hier sur ce sujet afin d'avoir une vision claire de la situation et des risques éventuels pour Région de Nyon. Le Codir ne peut pas donner plus de détails à ce stade.

M. Pierre-Alain Schmidt, Responsable politique, informe que Télé-Dôle, aujourd'hui, n'est pas dans le cas de l'article 725a CO. Il rappelle que la problématique concerne la filiale de la société Télé-Dôle France. Cette situation, si des solutions ne sont pas trouvées, pourrait entraîner certaines conséquences dans la société Suisse Télé-Dôle plus tard. C'est de la responsabilité de l'administration de Télé-Dôle de trouver des solutions et ils s'y activent. Le pire risque évoqué c'est de faire appel au cautionnement pour les créances non recouvrables, mais il espère qu'on n'en est pas encore là.

Mme Valérie Mausner-Leger, Nyon, fait remarquer qu'à la page 9 du Rapport du Codir il est mentionné que contrairement aux dispositions de l'article 699, les comptes de Télé-Dôle n'ont pas pu être bouclés à la fin de l'exercice et n'ont pas pu être présentés à l'Assemblée de 2023. Elle demande ce qu'il en est maintenant ?

M. Frédéric Mani, Président de Région de Nyon, répond que depuis il y a eu une Assemblée générale et que les comptes ont été approuvés.

Il n'y pas d'autre question, Mme La Présidente ferme la discussion.

Elle ouvre la discussion pour les pages 10 à 13 : Mobilité - 14 à 17 : Territoire – 18 à 21 : Environnement - 22 à 27 : Economie : pour ces pages la discussion est ouverte, il n'y pas de remarque, elle est fermée.

28 à 31 : Tourisme :

M. Jacques Tschudin, Rolle, a une question concernant le prêt à Télé-Dôle : dans le rapport il est mentionné que ce prêt a été préavisé. Il n'a pas trouvé de préavis pour ce prêt de CHF 220'000.

Cependant, il se souvient que la commission consultative Tourisme a été mise devant un ultimatum pour donner le feu vert au FRET pour prêter cet argent.

M. Stéphane Jayet, Responsable politique du Tourisme, explique que ce n'était pas un ultimatum, mais une discussion au niveau de la Commission Tourisme, avec toujours cette mention de consultatif. Chaque semaine la situation évolue pour négocier, discuter et avancer pour trouver une solution. Le Codir parlera du prochain jalon plus tard. L'idée était de ne pas demander à la Commission Tourisme de se positionner formellement sans avoir une visibilité complète de la situation qui est complexe. Le Codir ne voulait pas donner un ultimatum, c'était une discussion. Un certain délai devait être respecté et par souci de transparence et d'objectivité le Codir en a discuté au sein de la Commission.

M. Jacques Tschudin, Rolle, demande de quel préavis il est question pour ce prêt ?

M. Stéphane Jayet, Responsable politique du Tourisme, informe qu'il ne s'agit pas d'un préavis formel avec un numéro, mais un préavis de la Commission Tourisme.

Il n'y a plus de question, la Présidente, referme la discussion.

Elle ouvre la discussion pour les pages 32 à 35 : Culture – 36 à 37 : Sport – 38 à 41 : Communications et 42 : Finances.

La discussion n'est pas demandée, elle est fermée.

M. Frédéric Mani, Président de Région de Nyon, répond aux requêtes de la Commission de Gestion :

1ère recommandation : *la CoGest recommande vivement au Codir de communiquer intensivement sur l'évolution de la situation de Télé-Dôle SA ainsi que sur les conséquences pour l'association de Région de Nyon dès la séance du Conseil intercommunal du 19 juin 2024.* Réponse : le Codir a déjà communiqué plusieurs fois sur ce sujet. Il a prévu de communiquer le plus régulièrement possible et en toute transparence auprès du Conseil intercommunal. Le Codir ne peut que communiquer lorsqu'il a des éléments nouveaux fiables et ne souhaite pas communiquer sur des hypothèses non vérifiées, ni sur des discussions ou négociations qui sont en cours.

2<sup>ème</sup> recommandation : *La CoGest demande au Codir de détailler les différents scénarios présentés par M. Pierre-Alain Schmidt à la séance du Conseil intercommunal du 13 décembre 2023 avec les conséquences financières pour chaque commune membre de l'association et ceci dans les meilleurs délais.* Le Codir répond qu'un préavis où toutes les conséquences financières seront détaillées sera déposé lors d'un Conseil intercommunal dédié uniquement à ce sujet en septembre 2024.

3<sup>ème</sup> recommandation : *La CoGest recommande au Codir d'être plus précis lorsque son rapport annuel mentionne un nombre de communes en les nommant et en joignant les plans de situation.* Le Codir prend note de cette recommandation et verra ce qu'il est possible de faire tout en respectant le format actuel du Rapport de gestion.

4<sup>ème</sup> recommandation : *La CoGest recommande vivement au Codir de systématiquement inclure dans son Rapport annuel un tableau détaillé sur l'état de traitement et le suivi des préavis du Codir et initiatives des membres du Conseil intercommunal, dès le moment du dépôt au Conseil intercommunal et jusqu'au moment de la clôture de chaque projet, y compris, le cas échéant, sur le bouclage final financier.* Le Codir prend note de cette recommandation et va voir s'il est possible d'inclure un tel tableau dans le Rapport annuel tout en rendant la lecture de ce rapport le plus accessible possible.

La 5<sup>ème</sup> recommandation est identique à la recommandation 6/2022 : *constatant qu'actuellement la ville de Nyon est la seule commune membre représentée au sein de la Commission consultative de la Culture, cf annexe 1 du Rapport de la gestion par le Comité de Direction de l'exercice 2022 de l'association de Région de Nyon, la CoGest recommande au Codir, dans la mesure du possible, un tournus ou bien la nomination des représentants issus des communes membres de chaque sous-région que connaît le district de Nyon.* La commune de Nyon est représentée dans la Commission culture de la Région par un représentant professionnel de la culture et non par un politique. Il n'est pas possible pour la commune de Gland d'être présente dans la Commission car il avait été demandé que les bénéficiaires directs d'un soutien régulier ne soit pas éligible. Nous n'avons pas connaissance de professionnels de la culture issu d'autres communes. Le Codir souhaite maintenir une représentation technique dans cette Commission et c'est à la charge du Codir de représenter la vision politique dans les décisions de soutien.

M. Cédric Gorgerat, Gingins, revient sur la demande de la CoGest pour la Commission culture. Il y a dans les différentes communes de notre District des personnes qui développent la culture au sein de leur commune et l'idée de la Commission était d'approcher les communes et de demander si parmi ces gens certains seraient intéressés à faire partie de cette Commission.

Le Codir en prend note.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

<b>Le rapport de gestion 2023 est adopté par 104 oui, 5 non et 12 abstentions</b>
---

### **9. Préavis 39-2024 : Demande de crédit de CHF 27'115 pour l'expérimentation de navettes électriques et modulaires sur la Commune de Gland**

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Ad'hoc (CoAH) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 39-2024.

Mme Valérie Mausner Leger, Nyon, rapporteuse, lit les vœux et conclusions du rapport de la commission Ad'hoc qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente demande au rapporteur de la Commission Mobilité (CoMob) de présenter les conclusions de son rapport sur le préavis 39-2024.

Mme Evelyne Vogel, Trélex, rapporteuse, lit les conclusions du rapport de la commission CoMob qui recommande d'accepter ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Ruppert Schildböck, Gland, a une question non sur le fond, mais sur la forme : lors de la dernière séance le Conseil intercommunal a nommé et constitué une Commission Permanente sur la Mobilité qui a siégé pour la première fois en parallèle avec une Commission Ad'hoc. Il n'a pas connaissance des termes de références de cette Commission de Mobilité, de quelle façon se distingue t'elle d'une Commission Ad'hoc ?

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, rappelle que c'est le Conseil intercommunal qui a voulu avoir et qui a validé une Commission permanente qui suit sur l'ensemble de la législature les projets, afin qu'ils soient évalués de la même manière et qu'il y ait une cohérence. Les Commissions Ad'Hoc changent à chaque préavis. Cette Commission permanente

a posé les bonnes questions pour cette nouveauté qui est l'innovation. Cette Commission permettra d'avoir des règles et un suivi pour ces projets.

M. Yvan Rueff, Crans, souhaite connaître les paramètres et les mesures qui vont être pris pendant cette phase de test afin de définir si ce projet est réussi ou non ?

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, répond qu'il n'a pas le cahier des charges, mais que ce projet est dans une phase d'homologation pour l'Office Fédéral, ce qui signifie qu'il y aura des statistiques sur le nombre de passagers, la consommation, etc...

M. Christian Hay, Rolle, se demande si on a pris conscience que le projet de navette CRISTAL qui a été lancé à Rolle il y a quelque année s'est terminé par l'absence d'homologation.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, répond qu'en effet il y a quelques années un projet a été lancé à Rolle, mais il n'y a pas eu véritablement de phase test et ce projet ne s'est pas poursuivi probablement pour des raisons financières.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote.

<b>Le préavis 39-2024 est adopté par 110 oui, 4 non et 6 abstentions</b>
--

Mme Christine Girod, Responsable politique du Territoire et Syndique de la commune de Gland, remercie le Conseil pour ce vote positif. Pour sa commune c'est un pas important de pouvoir faire cette homologation qui servira à tous les futurs utilisateurs. Les constructeurs vont pouvoir se baser sur cette homologation pour développer d'autres produits pour d'autres communes de notre Région. C'est un travail qui sera réalisé sur la commune de Gland avec une expérimentation qui aura des répercussions pour l'ensemble de la population.

#### **10. Réponse du Comité de Direction à l'interpellation de Mme Nathalie Vez-Raymond**

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cette réponse.

Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, remercie le Codir pour sa réponse qui cette fois porte sur le bon tronçon de la Route cantonale. Elle a également reçu une réponse du Conseil d'Etat sur un objet similaire qu'elle a déposé au Grand Conseil. Comme les délégués ont peut-être lu dans la presse, le canton de Vaud a décidé de suspendre ses études concernant l'élargissement de la Route Blanche au sud de la jonction autoroutière en direction de la ville de Nyon.

Si on en croit la réponse du Conseil d'Etat, il semble que notre association participe depuis le début à ce projet en tant que partenaire de la commune de Nyon. Elle tient à le préciser car cela ne ressort pas de la réponse du Codir qui indique ne pas avoir été formellement consulté.

Quoiqu'il en soit, la réponse du Conseil d'Etat indique clairement que la Région de Nyon sera amenée à participer aux côtés de la ville de Nyon à la révision du projet. Elle s'en réjouit et forme le vœu que le Codir tienne le Conseil Intercommunal informé des futures études, en espérant que si cet élargissement de la Route Blanche devait être réalisé, il inclura les Transports publics et la mobilité active.

Le Conseil d'Etat rappelle dans sa réponse que « c'est par la poursuite et le renforcement de politiques publiques de mobilité orientées vers le report modal, la mobilité partagée et la sobriété, que les habitudes de déplacements pourront évoluer et que le trafic individuel motorisé pourra diminuer. »

Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, remercie le Codir pour l'organisation de la séance d'information sur la 3<sup>ème</sup> voie autoroutière qui aura lieu le 2 juillet prochain.

M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, informe l'assemblée qu'il a participé dernièrement à une séance d'information sur l'élargissement de l'autoroute entre le Vengeron et Nyon (3<sup>ème</sup> voie) où il a été mentionné l'importance de maintenir des voies pour les Transports publics.

Il n'y a plus de demande de parole. Mme la Présidente clôt cette discussion et le Conseil intercommunal prend acte de cette réponse. Il n'y pas de votation sur ce sujet.

### **11. Motion de M. Mario-Charles Pertusio et consorts « Pour permettre au Codir d'offrir au CI l'opportunité de sauver Télé-Dôle et pérenniser les efforts déjà consentis depuis près de 35 ans »**

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, lit sa motion.

Mme la Présidente demande si 5 personnes soutiennent cette motion ? C'est le cas.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Claude Uldry, Nyon, se déclare ravi, le 20.12.2023, il s'est rendu au pied du Jura pour une assemblée informative. Il avait alors émis que le DISREN était peut-être l'outil idéal pour sauver le Lapin Blanc ou en tout cas Télé-Dôle. A l'époque le représentant du Codir avait répondu que c'était impossible et que le Codir ne reviendrait jamais vers les communes. Il constate aujourd'hui que la cogestion évoquée tout à l'heure, ou la suggestion, fonctionne très bien puisque, semble-t-il, le Codir a déjà pris sa décision. Il se pose la question si la motion de M. Mario-Charles Pertusio est encore d'actualité, mais il la soutient. Son collègue de Nyon l'a signée en tant que délégué et municipal de Nyon.

M. Rémi Founou-Tschiougoua, Rolle, demande sur quoi le Conseil va voter avec cette motion ? Il a remarqué que les auteurs insistent sur l'historique du Lapin Blanc et sa relation avec Télé-Dôle, pour lui ce qui est important c'est de regarder vers l'avant. S'il s'avère malheureusement que les choix historiques sont des pertes, il faut que le Codir garde la tête froide sur ce projet. Dans l'article de la Côte il est évoqué que les lignes du projet sont encore à définir. Il faut que ce soit un projet enthousiasmant, qui marche, et que l'on ne se retrouve pas dans quelques années, même si on trouve les fonds, à avoir terminé un bâtiment sans avoir de projets.

Mme la Présidente relit ce qui est indiqué dans les conclusions de cette motion qui est de déposer un préavis DISREN permettant de finaliser le projet du massif de la Dôle dans les plus brefs délais et que la Région de Nyon soit porteuse de ce préavis. La motion demande également au Codir d'approcher les communes non-membres DISREN afin de leur demander de participer à ce projet régional.

Le Conseil va voter le renvoi de cette motion au Codir pour étude et présentation d'un préavis.

Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, remercie le motionnaire pour sa proposition. Elle se demande si la temporalité est judicieuse du fait que le Codir a mentionné dans ses communications qu'une séance extraordinaire aura lieu en septembre dédiée à ce sujet avec des propositions. Elle demande des éclaircissements sur l'ordre du jour de cette séance de septembre.

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, informe que le Codir appuie cette motion à l'unanimité. Il précise que le Codir va déposer prochainement un préavis qui sera traité lors d'un

Conseil intercommunal extraordinaire en septembre avec ce seul objet. Toutes les informations, projections futures, visions à long terme, réorganisation de Télé-Dôle seront alors présentées dans ce préavis. Le Codir travaille sur cet objet en collaboration avec le Conseil d'administration de Télé-Dôle. Le Codir appuie la proposition que Région de Nyon soit porteuse et que toutes les communes DISREN soient dans un cercle solidaire.

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins, précise que c'est la conclusion de sa motion qui est très importante et que toutes les communes DISREN soient solidaires.

Mme Valérie Mausner Leger, Nyon, parle au nom de la sous-région Jura-Lac qui s'est réunie la semaine dernière et exprime quelques doutes sur la faisabilité des choses. Il existe un PPA qui date de 2005. Des municipaux souhaitent y faire des pistes VTT, mais il y a les problèmes de protection de l'environnement, la réglementation sur la planification et le zonage, la propriété foncière, l'étude d'impact environnemental, la consultation publique et les oppositions, les normes spécifiques pour des pistes de VTT, l'entretien et la durabilité, les conflits d'utilisation du territoire (agriculteurs, chasseurs, randonneurs, ...) et enfin le financement des coûts de construction et de l'entretien.

Tous ces points seront certainement abordés dans le préavis, la sous-commission a voulu les porter à la connaissance du Codir.

Il n'y a plus de remarques ou question, Mme la Présidente ferme la discussion et passe au vote

**Le renvoi au Codir de la motion de M. Mario-Charles Pertusio et cts sur Télé-Dôle est adopté par  
83 oui, 16 non et 20 abstentions**

## **12. Nomination d'un membre à la Commission de Gestion**

Il manque un membre à la Commission de gestion.

Sont membres de la Commission de Gestion : M. Yvan Rueff, Crans – M. Ruppert Schildböck, Gland – M. Cédric Gorgerat, Gingins – M. Christian Hay, Rolle – Mme Valérie Issumo, Marchissy et M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis.

M. Christian Hay, Rolle, encourage les candidatures : c'est un gros travail, mais très intéressant, avec une bonne ambiance et un bon rapporteur.

Il n'y a pas de candidat. Ce point est reporté à la prochaine séance de Conseil intercommunal.

## **13. Nomination de deux membres à la Commission de Finances**

Mme la Présidente explique qu'il faut remplacer Mme Corinne Besson, Grens, et Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, démissionnaires.

M. Cesare Palmieri, Begnins, se présente.

Mme Monya Jaccard, Burtigny, demande s'il peut y avoir une dérogation pour qu'un délégué issu de la même commune qu'un membre du Codir puisse siéger à la commission des Finances ?

Mme la Présidente répond qu'une dérogation n'est pas possible.

Faute de candidat, Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins, explique qu'elle a démissionné de la Commission Finance car elle a pris la présidence de la nouvelle Commission Mobilité et pour laisser la place à d'autres conseillères ou conseillers. La Commission de Finances permet de comprendre en profondeur le fonctionnement de notre association, c'est très intéressant d'en faire partie. Comme personne ne se présente, elle est d'accord de continuer.

**M. Cesare Palmieri, Begnins et Mme Nathalie Vez-Raymond, Givrins sont élus membres à la Commission de Finances par acclamation.**

Mme la Présidente demande formellement aux deux Commissions de Gestion et de Finances d'essayer de trouver des candidats.

#### **14. Nomination du bureau**

##### **a) Président :**

Mme Maud Feignoux, membre du bureau, en l'absence du Vice-Président, présente Mme Amélie Cherbuin, Coppet, qui souhaite continuer en tant que Présidente.

Il n'y a pas d'autre candidat.

**Mme Amélie Cherbuin, Coppet, est nommée Présidente pour 2024-2025 par acclamation**

##### **b) Vice-Président :**

M. Damien Richard, Longirod est d'accord de continuer.

Il n'y a pas d'autre candidat.

**M. Damien Richard, Longirod est élu Vice-Président pour 2024-2025 par acclamation**

##### **2<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Mme Amélie Cherbuin, Présidente, ouvre le poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président à candidature.

Il n'y a pas de candidat.

##### **c) Scrutateurs :**

Mmes Maud Feignoux, Burtigny, et Véronique Vilaine, Gland sont d'accord de continuer. Il n'y a pas d'autre candidat.

**Mmes Maud Feignoux, Burtigny, et Véronique Vilaine, Gland, sont élues Scrutatrices pour 2024-2025 par acclamation**

Mme la Présidente tient à les féliciter pour leur excellent travail.

##### **d) Scrutateurs suppléants :**

Il faut deux Scrutateurs suppléants pour remplacer M. David Jaquet et M. Philippe Esseiva qui ne sont plus délégués au Conseil intercommunal

M. Gerard Produit, présente M. Thomas Marchand, Coppet. Il n'y a pas d'autre candidat.

Pour le second poste un délégué sera choisi par le Bureau.

**M. Thomas Marchand, Coppet, est élu Scrutateur suppléant pour 2024-2025 par acclamation**

**e) Secrétaire suppléante :**

Il n'y a pas de candidat.

**15. Annonce des préavis à venir**

Le CoDir annonce les prochains préavis et Mme la Présidente demande des propositions pour les commissions à nommer :

**Préavis 40-2024 Etat financier du fonds TP régional 2010-2023 :**

Seule la commission des Finances étudiera ce préavis.

**Préavis 41-2024 Adoption de la Vision territoriale transfrontalière :**

Une commission ad'hoc étudiera ce préavis.

Sont nommés :

Mme Evelyne Vogel, Trélex – M. Mario-Charles Pertusio, Eysins – M. Yves Cretegny, Crans – M. Jacques Tschüdin, Rolle et Mme Heidi Herzog, Tartegnin

Séance le 22.08.2024 à 18 h 15

**Préavis 42-DISREN Aménagement d'arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis :**

La commission des Finances étudiera ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

Mme Corinne Vioget-Karadag, Nyon – M. Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis – M. Roberto Dota, Chavannes-des-Bois – M. Rupert Schildböck, Gland et Mme Florence Ursenbacher, Luins

Séance le 22.08.2024 à 18 h 15

**Préavis 43-DISREN Demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment d'accueil et restructuration 4 saisons de Télé-Dôle SA :**

La Commission des Investissements et la Commission des Finances si demande de saisie, étudieront ce préavis ainsi qu'une commission ad'hoc.

Sont nommés :

M. Mario-Charles Pertusio, Eysins - M. Gérard Mury, Borex — M. Richard Grahn, Givrins – M. Michel Girardet, Gland – M. Yves Blondel, Mont-sur-Rolle

Date de la Séance pas encore définie

M. Francis Costiou, La Rippe, demande une explication quant au terme « si demande de saisie » la Commission des Finances étudiera ce préavis.

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, explique que comme c'est un préavis DISREN, normalement c'est la Commission des Investissements qui traite cet objet en place de la

Commission des Finances, mais le Codir a envisagé que la Commission des Finances serait intéressée par ce préavis.

M. Francis Costiou, La Rippe, confirme que la Commission des Finances est intéressée à étudier ce préavis.

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon précise que l'implication de la Commission des Finances statuera sur l'implication financière sur la Région de Nyon pour ne pas faire doublon avec la Commission des Investissements.

## **16. Divers et propositions individuelles**

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Monya Jaccard, Burtigny, demande pourquoi on utilise le DISREN pour ce dernier préavis ?

M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, répond que c'est le seul outil que le Codir a à disposition pour aller chercher rapidement de l'argent auprès des communes sans passer par un préavis qui passe ensuite par les Conseils communaux ou généraux de chaque commune et donc avec un délai de 6 mois à 1 an.

M. Hervé Mange, Founex, trouve que c'est une excellente idée que la Commission des Finances soit impliquée. Il apporte un message de sa Municipalité qui souhaite avoir le résultat du test des navettes Cristal et qui souhaiterait un même test à Terre Sainte.

M. Christian Hay, Rolle, trouve fastidieux les nominations des Commissions. Au sein de son Conseil communal c'est plus rapide, car les chefs de groupe proposent et le Conseil dispose. Il se demande si les sous-régions pourraient se rencontrer afin de proposer des gens pour ces commission. On gagnerait ainsi du temps pendant les séances.

Mme la Présidente trouve que c'est une bonne idée, mais il faudrait que cela soit mentionné dans notre Règlement. Si les sous-régions ont des candidats à proposer c'est très volontiers, mais on ne peut pas en faire une règle. Lorsqu'on a un système à la proportionnelle avec les partis, c'est inclus dans le Règlement.

Prochaines séances : le 10 octobre 2024 à Chavannes-des-Bois et le 11 décembre 2024 à Nyon.

La séance extraordinaire n'a pas encore une date précise mais à priori ce sera fin septembre 2024.

Mme la Présidente rappelle aux commissionnaires de venir signer les rapports.

Mme la Présidente remercie la commune de Coppet pour le prêt de la salle et pour l'apéritif qui suit.

M. Gérard Produit, Syndic de Coppet, invite l'Assemblée au verre de l'amitié.

La séance est levée à 22 h 05

Au nom du Conseil Intercommunal

La Présidente

Le Secrétaire

Amélie Cherbuin

Marianne Bardel